

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{re} page 5 fr. la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an.
France 12 — Etranger 18 fr. par an.

Réflexions sur le chômage

Il y a 10 millions de chômeurs de par le monde et cette situation n'est pas sans inspirer des réflexions diverses, voire même contradictoires, suivant que l'on appartient à la catégorie des chômeurs, des travailleurs ou des capitalistes.

Disons d'abord qu'il est triste de constater la faillite des dispositions prises pour améliorer le sort des humbles, et reconnaissons qu'on ne remédie pas par des lois purement humaines aux inflexibles principes de l'économie générale.

Tout la législation établie pour favoriser les locataires, par exemple, a été l'origine, en définitive, des conditions très dures que connaissent aujourd'hui tous ceux qui cherchent à se loger. Toute action appelée une sanction et les aléas qui résultent des dispositions prises par le Gouvernement en faveur de certains contractants ont incité les bailleurs à chercher un autre mode de placement de leurs capitaux.

Dans le monde des travailleurs, le relèvement des salaires et la réduction des heures de travail ont poussé les industriels à rechercher les méthodes propres à réduire le nombre des exécutants utiles à leur industrie, et c'est précisément en Amérique où les salaires sont les plus élevés que le nombre des chômeurs atteint le chiffre le plus grand.

Dans ces conditions on peut se demander s'il vaut mieux que le moindre manoeuvre gagne, comme chez Ford, 125 francs par jour ou, au contraire, que les salaires s'équilibrent autour de 30 francs, comme en France, et qu'il y en ait pour tout le monde.

Toutes les fois que les lois du nombre interviennent en économie politique, le moindre déséquilibre en faveur d'une catégorie détermine dans la marche des affaires des conséquences inexorables, parfois terribles, pour d'autres catégories de salariés. Combien d'industries florissantes qui avaient fait la renommée et la richesse de certaines régions de notre belle France ont disparu, ruinées par les exigences incessantes et renouvelées du peuple ouvrier.

Ce que les uns n'acceptent pas, d'autres travailleurs, dans des régions moins favorisées, s'en contentent ou même s'en félicitent, et ainsi d'autres usines se dressent qui ruineront leurs devancières.

Il existe bien un dispositif de réaction contre la production à bon marché, c'est le protectionnisme, c'est l'immense ruban de nos douaniers veillant à nos frontières et repoussant, qui le blé en provenance de régions plus fertiles, qui les objets manufacturés, qui les vins d'Espagne ou même, hélas, de l'Afrique du Nord. Mais ce procédé est le pire générateur de toutes les guerres car il pousse à la révolte les peuples qui, n'ayant souvent qu'un moyen de production à leur disposition, se voient réduits à la misère en dépit de leurs efforts.

Il n'y a qu'une loi vraiment juste et vraiment sociale, c'est la loi de la libre concurrence où tous les hommes, mettant leurs efforts en commun, produisent au mieux et dans les meilleures conditions tout ce qu'il faut à l'humanité espère pour croître et prospérer. Il faut évidemment des limites à l'avidité de certains profiteurs comme il faut aussi un frein aux perpétuelles revendications de ceux qui s'analysent sans trêve en ne regardant jamais les moins fortunés qu'eux-mêmes. Ce ne sont pas les pauvres ouvriers en chambre qui manquent ni les déshérités de toutes sortes qui ne mangent pas à leur faim. Dès qu'un ouvrier approche de la vieillesse, il se voit fermer impitoyablement la porte de l'atelier; en Amérique surtout, pour obtenir de l'embauche, il faut se teindre la chevelure et se donner l'air jeune; mais les artifices ne durent qu'un temps très court et, en dépit des philanthropes milliardaires ou autres, le nombre de chômeurs et des mendicants augmente sans cesse. C'est beau de limiter la main-d'œuvre, de se passer de domestiques, de supprimer cet emploi soi-disant avilissant, d'avoir son aspirateur et son nettoyeur de vaiselle électrique, mais un jour le pavé des villes est encombré de miséreux et l'on est tout étonné.

Pourtant le travail seul ennoblit et relève; seul il permet d'oublier la souffrance morale, et la pire déchéance est de ne pouvoir travailler quand, au déclin de la vie, définitivement, les forces nous abandonnent.

Surabondance de main-d'œuvre italienne n'est pas plaie au contraire

Nous nous sommes réjouis du décret sur l'immigration étrangère en Tunisie mis en vigueur à partir du 15 courant.

Mais il paraît que certains colons ne les priseraient pas trop, car, disent-ils, cet afflux de main-d'œuvre provoque une baisse sensible sur les salaires qui n'est pas à dédaigner, étant donné la crise qui sévit et dont nous souffrons tous.

Les indigènes leur tenaient, paraît-il, la dragée haute, ne voulant pas travailler à moins de 20 francs par jour. Avec des marchandages, on finissait par se mettre d'accord à 15 fr. Ce qui serait, paraît-il, excessif, car la main-d'œuvre indigène laisserait fort à désirer.

Il en serait de même chez nos gacheurs de mortier, en général tous italiens. De 50 francs, la journée d'un bon maçon à la campagne, serait tombée à 40 et même à 35, voyage à leurs frais, et celle d'un manoeuvre à 15 au lieu de 20.

Nous n'avons jamais dit qu'il fallait interdire l'accès de la Tunisie aux travailleurs, mais de ne les laisser pénétrer qu'avec des papiers parfaitement en règle et du travail en perspective.

Là est le chien, car l'italien se déplace sans se soucier du reste, il vient à l'aventure et compte sur sa bonne étoile pour trouver de l'embauche.

Au besoin, en faisant de fortes réductions sur les salaires de ses compatriotes. Et c'est ce qui est arrivé dont se réjouissent les colons.

Le décret sur l'immigration serait donc, non pas à remanier, mais à en adoucir ce qu'il a d'excessif pour ceux qui viennent à l'aventure chercher du travail.

Bien entendu, tous papiers en règle, passeport, casier judiciaire, etc., etc.; pour les autres, il y a des cas d'espèce et c'est à la Sûreté à prendre une décision.

Les dix millions du voyage présidentiel en Tunisie

Nous subissons une telle crise commerciale, agricole et minière, qu'on se demande si l'honorable M. de Warren n'a pas la berlue d'oser demander dix millions pour un voyage de quelques jours du Président de la République en Tunisie.

M. de Warren oublie certainement que M. Doumergue est en fin de mandat, que les porteurs de fonds d'Etat, qui ont fait confiance aux appels des hommes d'Etat qui réclamaient de l'argent pour la patrie en danger ont été ruinés par la stabilisation du franc à quatre sous,

qu'une misère affreuse règne dans une grande partie de la Régence où les indigènes en sont réduits à manger des herbes pour ne pas mourir de faim. Aussi M. Doumergue s'honorerait si le Parlement consent à voter les dix millions qu'on réclame pour ce voyage de les faire distribuer aux malheureux affamés.

Ce serait un beau geste dont la Tunisie lui saurait plus gré que tous les congrès projetés.

Il y a bien la visite à rendre à S. A. le Bey, mais nous sommes sûrs et certains de ne pas nous tromper que le souverain, se rendant compte des raisons qui empêchent actuellement ce voyage de s'accomplir, ne se formaliserait pas de cette dérogation aux usages diplomatiques.

Un moratorium commercial

Où allons-nous piquer tête si la capitale du Sud, si fière de sa belle forêt d'oliviers réclame, comme planche de salut, un MORATORIUM DE SIX MOIS en raison de la dure crise qui sévit sur le commerce de la région.

Les négociants de Sfax se sont réunis aux fins d'envoyer une délegation à Tunis pour demander au Résident Général la prise en considération de leur vœu pour tous les effets de commerce.

Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette démarche qui nous paraît difficile à accorder.

L'avenir nous dira si nous avons tort ou

raison, et si S. A. le Bey peut prendre un décret de ce genre qui vise des européens qui peuvent refuser de s'y conformer.

La peste à Constantine

La peste n'est pas à Constantine même, mais elle est si près que c'est presque tout comme.

Alors, nous demandons à nos autorités, quelles mesures avez-vous prises pour en préserver la Tunisie ?

Si nous posons cette question, c'est qu'il nous a été affirmé que des voyageurs, fuyant le rocher (Constantine), viennent se réfugier en Tunisie et qu'aucune mesure ne serait prise à la frontière.

Il est vrai que dans certaines colonies on s'accommode paraît-il de la peste où elle est à l'état endémique. On place un cordon sanitaire autour des pestiférés, on les soigne au moyen du vaccin, dont le docteur Vladimir Khavkine, qui vient de mourir à Lausanne, était l'inventeur.

Et personne ne songe à s'en effrayer. N'en fut-il pas de même ici ?

Encore et toujours la Banque de l'Algérie

Malgré les éloges qu'elle se fait adresser, nous ne pouvons admettre qu'une banque au capital infime de vingt-cinq millions, le même qu'à ses débuts il y a 79 ans, puisse réaliser, grâce à son monopole d'émission, toutes charges défrayées, un bénéfice de plus de 24 millions dans le cours de l'exercice dernier, alors que la Tunisie n'en reçoit que deux pour sa part.

Voici au surplus un extrait du rapport présenté à la dernière assemblée générale des actionnaires :

Les bénéfices bruts de l'exercice 1929-1930 se répartissent ainsi qu'il suit :	
Agios de l'escompte réé-compté déduit.....	96.484.911 24
Commissions, intér. div. Revenus des rentes sur l'Etat	27.995.481 15
Rentes s. effets en souffrance des exercices clos	1.208.467 50
Dividende net de l'exercice 1929 des actions Banque d'Etat Maroc.. Bonif. sur remboursement des rentes 3 pour cent amortissables	10.675.938 19
Revenus des actions Banque d'Etat Maroc.. Bonif. sur remboursement des rentes 3 pour cent amortissables	58.111 75
Récomptes au 31-10-1929	9.371.459 "
Total des bénéf. bruts..	146.706.068 83
Les frais généraux et charges extraordinaires se répartissent ainsi :	
Charges ordinaires	35.297.417 88
Charges extraordinaires ..	87.164.160 57
Ensemble.....	122.461.578 45
Bénéfices nets	24.244.490 38
Report des profits et pertes au 31 oct. 1929	12.617.972 46
Produits à répartir	36.862.462 84
Soit un dividende brut de 484 fr. 34; le reste net pour les actions nominatives 406 fr. 85 et net pour les actions au porteur, 345 fr. Il a été versé à l'Etat français 7.415.865 fr. 40, à la Tunisie 2 millions 334.134 fr. 60.	

Si les Chambres lui accordaient le bénéfice d'émission qu'elle sollicite, on verrait probablement doubler les bénéfices des heureux actionnaires aux dépens de l'Algérie et de la Tunisie, surtout celle-ci.

Et c'est ce qu'il ne faut pas et ce que le Parlement, nous osons l'espérer, après les scandales financiers de ces temps derniers, ne voudra pas.

Qu'elle fasse chanter ses louanges, tant qu'elle voudra, c'est son affaire, mais qu'elle paie, et nous garantissons le remboursement de nos billets en franc-or, suivant les accords passés avec la Tunisie.

Où alors part à deux pour les bénéfices dans le Protectorat.

J. S. P.

Les 3 méthodes

Quelle que soit la forme du gouvernement, ceux que les hasards de la fortune ou des circonstances appellent au pouvoir doivent exercer leur autorité pour faire observer les lois ou règles admi-

nistratives qui sont les fondements mêmes de toute société.

Imposer son autorité est, dans nos démocraties modernes, chose délicate, parce que l'éducation civique des individus a toujours été négligée et que l'incessante poursuite du mieux-être empêche de respecter ce qui est. Quand un peuple obéit à un roi ou à un dictateur, il aspire à une royauté constitutive, quand il a obtenu cette constitution il en veut une nouvelle : la République, par exemple. Quand il est en république, c'est une république sociale, syndicale ou communiste que les uns ou les autres voudraient, enfin, instaurer. En définitive, il n'existe que la trique, mettons le bâton blanc du policeman pour discipliner la foule moutonnaire autant qu'indécise.

Encore faut-il que ce policeman connaisse des chefs qui lui indiquent d'une façon précise l'usage qu'il doit faire de son bâton, je veux dire de son autorité, et c'est ici qu'il convient d'envisager les 3 méthodes.

Dans un pays fortement organisé, la loi est égale pour tous, et si on redresse doucement la faute qui résulte d'un oubli ou de l'ignorance, on frappe durement celui qui prétend s'affranchir de toute contrainte et qui s'estime au-dessus des lois. Dans un autre ordre d'idée, on récompense strictement le mérite : telle est la bonne méthode.

Dans une république en décadence on ne respecte, au contraire, le citoyen, qu'en raison directe du mal qu'il est capable de faire à ceux qui croient détenir une parcelle d'autorité. On assiste alors à ces invraisemblables compromissions qui permettent cependant à des politiciens de subsister dans des emplois où ils commettent les pires fautes. S'agit-il de sévir ou plus communément de rougir une boutonnière ? la seule chose qui importe, c'est de supprimer quels avantages on tirera de l'affaire dans l'intérêt du pouvoir. C'est, paraît-il, le fin du fin de la diplomatie, mais c'est aussi, hélas, le plus sûr moyen de pourrir un régime. C'est la deuxième méthode.

Il faut plaindre de tout notre cœur mais défendre de toutes nos forces Alceste prenant la succession de Philinte. Alceste aura toujours fort à faire même s'il a mis de l'eau dans son vin, même s'il connaît ce précepte d'un païen de l'Eglise : « Etre vertueux avec modération ».

On peut, peut-être, en effet, gouverner en usant du jeu des partis, canaliser et endiguer les forces au lieu de les laisser agir de façon à tout briser. Ce fut là de tout temps la politique de ceux qui eurent véritablement la manière habile et forte de gouverner, mais ce procédé se confond trop souvent avec celui qui consiste à tout tolérer des méchants et à n'appliquer la sévérité des principes qu'aux faibles et aux inoffensifs. Or, dans un attelage, ce sont les chevaux vicieux qui ont besoin de sentir la morsure du fouet.

Echos et Nouvelles

Par suite du manque de place dans notre dernier numéro, quelques échos sont restés sur le marbre. Nous les insérons aujourd'hui en priant nos lecteurs de nous excuser de ce contre-temps.

DANS LA PRESSE

La « Tunisie Française » a arboré un titre neuf, du reste d'un aspect agréable à l'œil. Ce qui en constitue le mérite, à nos yeux, c'est de faire revivre le nom de M. Tridon supprimé de la manchette peu de temps après sa mort.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous sommes particulièrement heureux de l'octroi de la Légion d'honneur à M. Weyland, le sympathique contrôleur civil du Cap-Bon, parent par alliance de notre rédacteur en chef, qui a derrière lui une longue carrière toute de dévouement et de remarquables services à la colonisation.

Qu'il nous permette de lui adresser nos plus vives et sympathiques félicitations.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE BIZERTE

La Chambre de Commerce de Bizerte, réunie en séance plénière le 12 janvier, séance à laquelle assistait M. Mottet, contrôleur civil, a procédé à l'élection de son bureau pour l'année 1931.

Ont été élus :

Président : M. Reyoudier.

Vice-présidents : MM. Massot et Bois-sou

Secrétaire : M. Burgod.
Trésorier : M. Carraresi.

A tous, nos sincères félicitations avec nos vœux de voir Bizerte prendre enfin la place que ce grand port devrait avoir depuis longtemps, grâce à sa situation sur la route des Indes.

FIANÇAILLES

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de M. Rochet Monchicourt, avocat, attaché au Parquet, fils du distingué Contrôleur civil de Tunis, avec Mlle Aurélie Versini, fille de notre ami M. Versini, greffier de la Justice de Paix du canton nord de Tunis.

Ces fiançailles unissent deux familles justement aimées et considérées que nous sommes heureux de féliciter.

La jeune fiancée est la petite fille de Mme veuve Arnold, dont le mari, huissier à Tunis, a laissé le meilleur souvenir et de nombreux amis qui le regrettent toujours.

UN PEU PLUS DE VIE CHERE EN PERSPECTIVE

Les colis postaux, malgré leurs tarifs déjà élevés, auxquels viennent s'ajouter l'assurance, l'emballage et quelques autres petits frais divers, tous payés naturellement par le destinataire, qui finissent par augmenter sensiblement le prix de la marchandise, viennent d'être relevés depuis le 1^{er} janvier.

Les grands magasins de Paris et de la métropole seront les premiers atteints; les expéditions de colis postaux de dattes, huiles, agrumes de l'Afrique du Nord ne le seront pas moins.

Pour ces derniers, on passerait encore sur le relèvement si les colis ne mettaient un temps trop long pour arriver à destination, surtout pour les fruits.

Il ne faut pas compter, paraît-il, moins de quinze jours pour Paris, et même pour une ville du Midi, ce qui est excessif. Et souvent la marchandise arrive avariée. D'où plaintes, réclamations à l'expéditeur qui n'en peut mais. Un peu d'accélération dans le transport contenterait tout le monde.

Est-ce si difficile de donner satisfaction aux marchands de fruits ? Si non, rayons le petit commerce des primeurs et ne parlons plus.

La Poste en supportera les conséquences.

Elle s'en fout peut-être pourvu qu'on passé à la caisse chaque fin de mois.

Le reste importe peu.

DANS NOTRE COURRIER

Tout d'abord nous avons des remerciements à adresser à notre excellent confrère Ruedel pour l'envoi de plusieurs numéros qui manquaient à notre collection de son intéressant magazine les « Annales Coloniales Illustrées ». Le « Ruy Blas » comme toujours très vivant, et qui ne mâche leurs vérités aux aigrefins de la finance.

Et puis, un excellent numéro de Noël de « Terre d'Afrique », le bel illustré algérien.

L'AFFAIRE DEMAY EN CASSATION

M. Demay, ancien haut fonctionnaire de la Justice tunisienne, a été pris la main dans le sac et l'honorable M. Guyot, ancien procureur de la République, qui ne badinait pas sur ce chapitre, a déferé ce peu scrupuleux personnage devant le tribunal pour délit — n'est-ce pas plutôt une crime — de concussion, qui lui a octroyé quatre mois de prison et une respectable amende: son complice et dénonciateur fut acquitté parce qu'ayant eu la main forcée.

En appel, M. Demay a récolté un an de prison, mais obtint le bénéfice de la loi de sursis, grâce à M. Cuttoli, sénateur.

Les journaux ayant omis d'annoncer le bénéfice du sursis, M. Jacques Scemama, l'un de ses avocats, a rectifié l'information de nos confrères, et dit que son client s'est pourvu en Cassation contre l'arrêt de la Cour d'Alger. C'est donc cette haute juridiction, dit-il, qui a le dernier mot à dire.

M. Jacques Scemama se trompe, et nous sommes étonné qu'un vieux avocat annonce une pareille énormité. Si l'arrêt est cassé, l'affaire reviendra devant une autre Cour d'Appel, celle d'Aix-en-Provence, très probablement.

NECROLOGIE

Nous adressons à Mme et M. Paul Thiébaud, directeur du Comptoir d'Es-compte de Paris à Tunis, nos sincères condoléances à l'occasion du décès de M.

Faustin Poirier, leur père et beau-père, décédé à Ramonville-Saint-Agne.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mlle Chéron, tante et grand-tante de Mme veuve Lecore-Carpentier et de ses enfants et petits-enfants.

Nous leur adressons nos sincères condoléances.

Nous avons appris avec peine la mort de Mme Kalaf, femme du distingué président de la première Chambre de l'Ouzara.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence parmi laquelle M. Simoni, premier drogman à la Résidence Générale remplaçant le Ministre, empêché.

En cette douloureuse circonstance, nous prions notre ami d'agréer nos sincères condoléances.

L'INSTITUT COLONIAL DE PARIS
DEMENAGE

Cette association coloniale quitte le rue Volney où elle était à l'étroit pour s'installer dans de vastes locaux situés boulevard Haussmann, 98 bis. Nous lui en exprimons toutes nos félicitations.

SOURCES MINÉRALES EN TUNISIE

Il existe actuellement 73 sources thermo-minérales et minérales connues en Tunisie, dit l'« Economiste Colonial », de Paris. Sur ce nombre, 53 ont été l'objet d'une exploitation plus ou moins active. Deux établissements sont particulièrement fréquentés : Korbous et Hammam-Lif.

Il est regrettable que nulle part on ne procède à l'embouteillage d'eau minérale pour la vente à domicile.

Notre excellent confrère parisien a raison, mais bientôt la Compagnie des Eaux Thermales de Korbous va procéder à l'embouteillage des eaux d'une source qui ne le cède en rien à celles de Vittel.

Tous les jours S. A. le Bey s'y rend pour suivre le traitement dont il se trouve très bien et emporte avec lui au palais d'Hammam-el-Lif une provision de cette eau miraculeuse pour les affections du rein.

Si le Président de la République vient en Tunisie, malgré la crise qui sévit sur le pays, pourquoi ne comprendrait-on pas Korbous dans le programme ?

On lui ferait voir une belle station thermale desservie par une route en corniche d'où l'on admire un paysage peut-être unique au monde.

En face Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, sur la gauche, Hammam-el-Lif et d'autres stations estivales de moindre envergure.

Nous espérons que notre suggestion sera étudiée avec intérêt, et nous sommes certain que S. A. le Bey la verrait avec plaisir prendre en considération.

A L'INSTITUT COLONIAL

Au seuil de l'année nouvelle, l'Institut Colonial français a voulu apporter à tous ses membres et amis, à tous ses correspondants de la France totale, une heureuse réalisation. La grande association se trouvait, en effet, rue Volney, dans un cadre qui ne répondait plus à sa situation acquise et à son activité sans cesse en progrès. Elle a pu s'assurer pour le 15 janvier, dans la partie du Boulevard Haussmann qui avoisine la gare Saint-Lazare, au numéro 98 bis, les vastes locaux d'un immeuble de bel aspect, où elle sera dans la pleine vie de la grande artère parisienne, de l'intense vie coloniale.

Elle disposera là d'une salle de conférences, de lecture et de correspondance pouvant contenir deux cents personnes, et lui permettant d'offrir avec ses services répartis aux étages en bureaux commodes, tous les avantages d'un centre de réunion, d'un foyer de documentation, d'études de propagande, à ses membres, à ses visiteurs, à tous les groupements qui lui sont affiliés ou l'ont élue pour tribune ou pour terrain de rencontre.

LA COTE DU SOLEIL
KORBOUS

STATION THERMALE ET CLIMATIQUE
 Rhumatisme — Arthritisme — Gynécologie
 Hôtels confortables — Restaurant Cachir
 Etablissement Thermal moderne sous la direction d'un médecin
 Location de nombreux appartements et villas vides ou meublées
 AUTOCAR bi-quotidien, 71, rue de Serbie
 Renseignements : Syndicat d'Initiative de Korbous
 11, Avenue Roustan — TUNIS

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

AVIS

La Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation vient de créer un lotissement urbain à Zaghouan-gare.

Les opérations de vente seront ouvertes à partir du 26 janvier 1931.

Les demandes d'achat devront être établies sur papier timbré et indiquer le mode de paiement adopté. Les lots seront attribués suivant l'ordre de réception de ces demandes.

Pour tous renseignements complémentaires et, notamment, en ce qui concerne les conditions imposées à l'acquéreur, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture (Direction des Domaines et de la Colonisation).

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

AVIS

La Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation vient de créer un lotissement urbain à Sedjenane, dans la région de Mateur.

Les opérations de vente seront ouvertes à partir du 1^{er} février 1931.

Les demandes d'achat devront être établies sur papier timbré et indiquer le mode de paiement adopté. Les lots seront attribués suivant l'ordre de réception de ces demandes.

Pour tous renseignements complémentaires et, notamment, en ce qui concerne les conditions imposées à l'acquéreur, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture (Direction des Domaines et de la Colonisation).

BREVETS TUNISIENS N° 3633 et 3634

M. René Jarrier, industriel à Saint-Quentin, propriétaire des brevets tunisiens d'invention n° 3633 et 3634, tous deux déposés le 16 mai 1929 et délivrés le 26 juillet de la même année, relatifs à : le premier « sac à fermeture automatique », et le second « procédé et machine pour fabriquer des tubes en papier ou autre matière analogue », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation desdits brevets.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

AVIS

La Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation vient de créer un lotissement urbain à Qum-el-Abouab, sous le nom de village de Seressi, à 31 kilomètres au sud-ouest de Pont-du-Fahs.

Les opérations de vente seront ouvertes à partir du 20 janvier 1931.

Les demandes d'achat devront être établies sur papier timbré et indiquer le mode de paiement adopté. Les lots seront attribués suivant l'ordre de réception de ces demandes.

Pour tous renseignements complémentaires et, notamment, en ce qui concerne les conditions imposées à l'acquéreur, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture (Direction des Domaines et de la Colonisation).

PHARMACIE BLOCH
 4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
 BLOCH Léon Fils

Pharmacie de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
 Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger
 — Téléphone : 5.53 —

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 161.000.000 de Francs

Siège Social à Tunis - Succursales à Souss, Sfax et Bizerte

Agences : Tunis (Agence A. Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, So'k-el-Khemis, Ferraville, Gabès, Zarzis, Ebbia Ksour, Nabeul, Djerba)

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN
 L'EPOT : Rue de Turquie (Port)
 BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS
 Téléphones : 1.57 Potinville Réseau Hammam-Lif N° 2

Banque Franco-Tunisienne
 des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, Rue d'Alger — Tunis.

Compagnie de Navigation Mixte
 Cie Touache — Paquebots-Poste Français
 Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624
 AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger
 L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

Office Français Immobilier & Commercial
 « ASSURANCES »
 (28^e ANNÉE)
 28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Cie Générale Transatlantique
 Services Maritimes de la Méditerranée
 AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia, Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 h. du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

BREVET TUNISIEN N° 3485
 La Société A-phalt Cold Mix Limited, à Londres, propriétaire du brevet tunisien d'invention n° 2185, déposé le 8 mars 1927, relatif à « perfectionnements aux dimensions bitumineuses », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet
 JULES RHELM et JEAN CASSAR
 Représentants-Dépôtaires
 1, Rue de Flandres — TUNIS

ANIS BERGER
 Claude Berger et Cie — Marseille
 Apéritif Anisé

Grande Pharmacie du Marché
 10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.53

Paul JANMON, docteur en Pharmacie, licencié ès-sciences, ancien de Travail à la Faculté de Médecine de Toulouse, Pharmacien d'ordonnances, Propriétaire, Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'étranger.

Permis de l'Antonie des postiers française et de l'Amicale des postiers indigènes

LE CHAT NOIR
 70°

EAU DE COLOGNE
 TRIPLE EXTRAIT

C. Simon
 TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés
 Dépôts à vue et à échéance fixe
 Taux AVANTAGEUX

Agence en Tunisie :

TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
 MONASTIR — Sfax — SOUSSE

Escompte et Recouvrements
 TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE
 Location de compartiments de COFFRES-FORTS
 — Dépôt de Cais —

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NAGGACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 40.49.

Raymond Valensi
 INGÉNIEUR ARCHITECTE
 TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
 DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
 41, Ave Al-Djazira, 41

Grand Hôtel & C^d Hôtel de France
 S. rue Léon Roches
 TUNIS

Eau courante Ascenseur

2 appartements avec salle de bain privée
 Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges
 Chauffage central — Eau courante

Souffle du Zéphyr
 MARS-PLAGE

Situation unique face à la mer
 Jardin - Terrasse - Eau courante
 JEYMON & Cie, Propriétaires

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1871
 Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
 Succursales à 120 villes de France
 Siège Social : PARIS, 20, rue d'Angoulême

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
 Comptes de chèques à vue et à échéance
 Dépôts à vue et à échéance
 Escompte et Recouvrement de tous Titres
 Cautions de tous ordres
 Prêts sur Hypothèques
 Envois de Fonds — Opérations sur Titres
 Garde de Titres — Souscriptions
 Placement de Coupons
 Location de compartiments de coffres-forts
 et de Locaux de Crédit sur tous Pays

Agences en FRANCE
 et dans toutes les Villes et Principales Localités de l'Algérie et du Maroc

En Syrie : BEYROUTH

EN TUNISIE :
 Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Soussse, Zarzis

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER.

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron
 5, Rue Es-Sadikia - TUNIS

N. B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

VÊTEMENTS J. BELLE

V. DARVAUX
 réuni
 Téléph. 30.55
 7, Rue des Belges
 TUNIS

Vêtements Civils et Militaires

Rayon spécial de décorations et insignes

Je Voulais Cacher Mon Visage



« La première fois que j'ai rencontré l'homme qui est maintenant mon mari, j'ai eu envie de couvrir mon visage pour qu'il ne puisse voir mon teint. J'avais alors une peau grasseuse, jaune, des pores dilatés et des rides commençant même à paraître, bien que je n'eusse que 33 ans.

A cette époque, je décidai que je me débarrasserais de ces tares choquantes si c'était humainement possible. Des lectures m'avaient souvent renseignées sur la Crème Tokalon, mais pour une raison ou une autre, je n'en avais jamais fait usage. Que ne l'ai-je connue plus tôt !

Je sais maintenant qu'il y a des raisons scientifiques qui expliquent les choses si miraculeuses que la Crème Tokalon accomplit pour la peau, mais celle qui, pour moi, est la plus importante de toutes, est qu'après un mois seulement je ne pouvais plus relever la moindre trace de la couleur blafarde et des rides qui me faisaient d'ordinaire paraître vieille.

Mon mari ne voulait pas en convenir, mais je sais qu'il ne m'aurait jamais regardée si je ne l'y avais volontairement forcé en rendant mon teint irrésistible. S'il est d'autres femmes qui ont différencié comme je l'ai fait, à employer la Crème Tokalon, je voudrais voir les inciter à commencer aujourd'hui même ! »

NOTE. — L'auteur des lignes ci-dessus préfère que son nom ne soit pas publié mais l'authenticité de sa lettre sera prouvée si on le demande. Ce qu'elle a fait, d'autres femmes peuvent le faire. Employez la Crème Tokalon, aliment pour la peau, couleur rose, le soir avant de vous coucher, et la blanche, le matin. Vous serez stupéfiée de l'amélioration, même en une nuit. Les résultats sont garantis, sinon l'argent est remboursé.

Maisons recommandées

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoli Mentefiore et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre
 L. de Lacroix, propriétaire — (Soussse-Tunis).

Maison de santé pour les yeux, di gée par M. le Dr Gu nod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883 1, rue Zarkou — Tunis.

Elle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour hommes. — M. A. Gumbry — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Bruni Frères et Cie, propriétaires.

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.

Le Gérant : E. LUMBROSO
 Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Restaurant du Japon
 G. FIORINI Propriétaire.
 7, Rue Amlicar — TUNIS

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins du Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
 Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent
 DÉPÔT AIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne
 Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round — Téléphone 1.39.
 Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS
 « Vacuum Mobiloil »
 Marque « GARGOYLE »
 Maison A. MODIGLIANI
 Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
 5, Rue Saint-Charles — TUNIS
 Télégr. : Import-Tunis — Tél. : 0.74

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless

Choix de REVOLVERS et PISTOLETS automatiques
 Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLANTI - SOUSSE
 Tél. : 80 — Télégr. TAIEB ELLANTI — SOUSSE

Société Générale
 Pour favoriser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France
 Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
 Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
 Agence de Tunis, Place de Rome

PRINCIPALES OPERATIONS

Comptes de Dépôts de fonds et comptes courants intérêts — Escompte et encaissement d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Paiement de coupons — Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Garage VICTORINE
 12, Rue de Vesoul

Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"
 MOULINS pour blé, orges, maïs, café, etc.,
 1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA
 70, Avenue de Carthage — TUNIS

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
 Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

Siège Social : 2 rue Pillet-Villil et 47, rue Laflitte — PARIS

S'adresser pour tous renseignements chez
 MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
 4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands

Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
 ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
 BUREAUX : Rue Es-Sadikia

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
 USINE A VAPEUR
 Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
 SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
 Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — de Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.